



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service développement rural environnement
montagne**

**CONSULTATION DU PUBLIC
SUR LE PROJET d'ARRETE**
**autorisant le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques
à réaliser les travaux d'entretien et de réparation de l'ouvrage
métallique de la RD29 à Auterrive et de l'ancien ouvrage
SNCF de Castagnède franchissant le Gave d'Oloron, en
application de l'article L 414-4 du code de l'environnement.**

CONCLUSION DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Le projet d'arrêté **autorisant le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques à réaliser les travaux d'entretien et de réparation de l'ouvrage métallique de la RD29 à Auterrive et de l'ancien ouvrage SNCF de Castagnède franchissant le Gave d'Oloron, en application de l'article L 414-4 du code de l'environnement.** a été soumis à la consultation du public du 4 décembre 2017 au 18 décembre 2017 inclus (15 jours) sur le site de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

Le public n'a déposé aucune observation.

La décision, conforme au projet d'arrêté soumis à la consultation du public, d'autoriser le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques à réaliser les travaux d'entretien et de réparation de l'ouvrage métallique de la RD29 à Auterrive et de l'ancien ouvrage SNCF de Castagnède franchissant le Gave d'Oloron, en application de l'article L 414-4 du code de l'environnement a été signée par le Directeur départemental des territoires et la mer, le 22 décembre 2017.

Arrêté préfectoral n°64-2017-12-22-002 du 22 décembre 2017